Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 49 (1911)

Heft: 6

Artikel: Les dictons de février

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-207562

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

jourd'hui. On faisait, au « foua de la kumena », des fournées qui donnaient du pain pour un mois et plus En été, il moisissait facilement, et il n'était pas rare de voir porter au four, pour être recuit une, deux et même trois fois, du pain tout vert de moisissure. On ne commençait à manger la viande fumée d'un porc que lorsqu'un autre porc se mettait à la cheminée. Les noix, on ne les utilisait souvent qu'une année après la récolte, afin que, à cause de leur amertume, on n'en mangeât point en les « grimaillant ». On vivait « su le villio », sur les vieilles provisions. « Il serait téméraire, ajoute Mme Odin, de vouloir jeter le blâme sur une coutume qui a beaucoup contribué à enrichir nos paysans. Cette richesse, sans doute, a sa source dans une économie qui frisait l'avarice, mais elle témoigne d'une austérité de vie et d'un renoncement dont nous ne serions plus capables. Autrefois, on jeûnait véritablement ; on ne cuisait rien et l'on ne mangeait presque rien de tout le jour; maintenant, pour bien jeûner, on fait de telles quantités de gâteaux « ke l'é on-na vergogne! »

En fait de vêtements, la simplicité s'en est aussi allee. On ne voit plus les hommes porter, leur vie durant, ces « gardabi » (redingotes) qu'ils tenaient de leurs pères, léguaient à leurs enfants, et avec lesquels ils allaient à l'église, aux noces, aux baptêmes, aux enterrements et au dehors pour les affaires importantes. Les femmes avaient des « gredons à bretalé » (jupons à bretelles). Jamais elles n'eussent osé porter des robes bigarrées : s'il était survenu un deuil, qu'en auraient-elles fait? Pour cirer les souliers, chacun passait la brosse contre les marmites, « su dau matsuron » et ensuite sur la chaussure, qui devenait bien noire. Quant aux parapluies, personne n'en avait avant 1800. Pleuvait-il, les gens se mettaient des sacs ou des tabliers sur les épaules, « mîmamein kan l'alâvan ou preidzo. »

C'était le temps des grands poêles de molasse qu'on chauffait de la cuisine. Ces bons gros « forné » avaient une « karétta » ou escalier de deux marches où les vieillards passaient la veil-lée en sommeillant ou bier en jouant au « merolet » (marelle). Les lignes de ce jeu y étaient gravées légèrement. Neuf ou douze haricots de couleur différente servaient de jetons, et des fruits secs formaient l'enjeu. Sur le poêle, on mettait un coussin de noyaux de cerises, sous lequel on fourrait les mains pour se chauffer.

Dans les soirées fraîches de l'automne, quand on ne chauffait pas encore le « forné », on faisait une flambée à la cuisine, sur le foyer, et chacun prenait place à l'entour; les femmes relevaient un peu leurs jupes, autant pour ne pas les salir que pour mieux se chauffer; c'est ce qu'on appelait « kafornâ ». Sur la maisonnée, la « bouarné » ouvrait son vaste manteau. Que de belles veillées passées là-dessous à jaser et à rire tout en faisant les bricelets ou les échalas! Les garçons courtisaient les jeunes filles, et maint soupir a pu s'exhaler vers le ciel par ce canal au travers duquel on voyait les étoiles, qui paraissaient toucher la « bouarné ». Tout s'en va; la «bouarné» ne sera bientôt plus qu'un vague souvenir des temps passés.

A la fin de l'année, tout l'intérieur de la cheminée se garnissait de viande de porc, qui s'y fumait admirablement et devenait excellente. Ces provisions étaient la gloire de la maison. On raconte qu'un vieillard un peu simple de meurait en extase devant les saucisses et les saucissons suspendus à sa cheminée, et s'écriait: « Lé z'andzé, lé z'arkandzé et le péire-gran éternel! L'é ci ke l'é le mélliou dé tî! » Les anges, c'étaient les saucisses; les archanges, les saucissons; le père-grand éternel, le « boutefâ » ou saucisson fait avec le gros boyau, et qui était le meilleur de tous! La race des adorateurs du boutefâ ne s'est pas perdue, bien qu'on ne sache plus le fumer comme autrefois.

Si le temps où l'on ne rougissait pas de « déveza patué » avait son charme, il faut reconnaître d'autre part que grande était l'ignorance de la population. Les maîtres d'école eux-mêmes ne passaient guère pour des puits de science. M™ Odin raconte qu'un régent de Blonay se trouvait embarrassé quand il fallait lire dans la bible le nom de Cappadoce, si bien que Cappadoce devint son sobriquet. Un autre magister, voyant un de ses écoliers hésiter aussi devant un terme de géographie, lui dit: « Kanbllia-lo ci inke, se te ne le sâ pa! »

Quant aux naïves croyances, inutile de dire qu'elles fleurissaient à Blonay autant que partout ailleurs : L'arbre fruitier refleurissant en automne annonçait une mort prochaine dans la famille du propriétaire. On se gardait de compter les étoiles afin de ne pas s'attirer des verrues. Pour prévenir la crampe, les femmes portaient des jarretières rouges. « J'ai connu, écrit Mme Odin, une bonne vieille femme qui guérissait les dartres (« lé dêrdé ») par la prière : elle prenait trois fêtus de paille qui avaient le nœud; elle les promenait trois fois autour de la dartre en priant, mais on ne l'entendait pas prier; à la fin de chaque tour, elle soufflait sur la paille. Elle faisait cela trois jours de suite, et la dartre disparaissait complètement. J'ai vu cela de mes propres yeux, et ce n'est pas une bourde. » On conservait l'extrémité du « bourellion » (nombril) du nouveau-né, extrémité qui se détache au bout de quelques jours. Ce lambeau, s'il appartenait à un garçon, on le mettait dans le sac militaire, pour faire de l'enfant un vaillant soldat; celui des filles était coupé en fines lanières, plus tard cousues par elles, afin qu'elles devinssent adroites et aptes à tous les ouvrages de leur sexe. Pour se débarrasser d'un « gotro » (goître), on nouait autour du cou une aiguillée de soie ayant passé dans le gros orteil d'une personne aimée et qui venait de mourir. « J'ai connu une fillette de neuf ans, dit l'auteur, qu'on a condamnée à cette épreuve, malgré sa profonde terreur. »

Infaillibles étaient les présages tirés des songes: « Kan on rév' apréi déi z'einfan, on vin malado ». Si l'on rêve d'œufs, « on a déi crouïe leinwouè », on a de méchantes langues (on est calomnié); si les œufs sont cassés, c'est moins mauvais. Rêver de cerises noires, signe de mort. D'autre part, quand on rêve des morts, on a des nouvelles des vivants absents. Rêver de cochons est de bon augure.

Les gens du Blonay d'autrefois ne croyaient pas moins fermement à l'existence des « servants », ces esprits familiers qui jouaient toute sorte de tours. Chez les Joffrey, - qui possédaient le domaine de Leiterand et nombre d'alpages sur les monts, sans compter la Tour de Gourze, — il y avait un servant qui allait d'un de ces endroits à l'autre, d'autant plus aisément qu'il pouvait « se fère ein dzein », se transformer en homme. Quelques personnes l'ont vu, au commencement du xixe siècle, sous la forme d'un petit animal semblable à un rat. Un jour, en Ortière, la plus belle génisse du troupeau se trouva, on ne sut comment, juchée en haut du toit. Elle ne regagna le pâturage que lorsque l'armailli des Joffrey eût préparé la petite offrande de crème qu'attendait le servant. Aux Riaux, pour avoir négligé ce devoir, on trouva la chaudière transpercée de clous. Une autre fois, le servant avait attaché toutes les vaches au même lien. Les Joffrey ayant vendu leurs propriétés de Blonay, leur lutin quitta le pays pour se réfugier à la Tour de Gourze.

Au « mâidzo déi bou » (médecin des bois), on attribuait le pouvoir de dissiper le mal fait par les sorciers. Ce personnage, Denis M., vétérinaire, à Châtel-St-Denis, fut maintes fois appelé à Blonay pour délivrer quelqu'un d'un mauvais sort. En 1845, il chassa par la cheminée une sor-

cière qui empêchait un nouveau-né de prendre le sein. Il n'acceptait pas d'argent pour prix de ses services; en le récompensait en lui envoyant tantôt un tonnelet de vin, tantôt un panier de raisins.

« Plus près de nous, une jeune fille, marraine de l'enfant d'une « donneuse de sort », tombe malade. Les médecins sont impuissants à la guérir. On s'adresse alors à une sorcière de Brent, qui réclame le dernier cadeau fait par la jeune fille à sa filleule ; c'était une robe. Dans la cuisine, on allume un grand feu de sarments. Pendant qu'il brûle, les membres de la famille tournent autour du feu en frappant dessus avec des bâtons, et l'exorciste bat vigoureusement la robette, suspendue au faîte de la maison, pour en faire sortir le mal. D'après une autre version, la robe devait être mise sous un égoût: quand elle serait pourrie, la jeune fille guérirait! Hélas! elle n'a pas guéri, elle est morte poitrinaire. A la suite de divers cas analogues, la sorcière a été condamnée, non au feu, mais à une forte amende.

Aujourd'hui, le mot de sorcier n'exprime plus en général qu'une idée de méchanceté : «on villio sorsié », un méchant vieillard ; « cllia sorsière dé fémala! », cette peste de femme ; « cllia sorsière de chôla m'a fé tsezi ».

(A suivre.)

V. F.

...L'entraînement. — Un monsieur entre chez un oiseleur pour acheter un perroquet.

Il est fort tente par un perroquet de port et de plumage magnifiques.

- Mais il ne parle pas, votre oiseau? fait-il à l'oiseleur.

— Faites pas attention, M'sieu; il m'est arrivé hier de Ceylan. C'est l'emotion du voyage. Vous verrez que quand il aura passé seulement une heure avec madame, vous ne pourrez plus le faire taire.

LES DICTONS DE FÉVRIER

Pluie de février Vaut jus de fumier.

Février le court, le pire de tous.

Février entre tous les mois Le plus court et le moins courtois.

Si février ne fourvoye, Février doit remplir les fossés; Mars doit les rendre secs.

Belle avoine de février, Bonne espérance au grenier.

Si février ne fait pas des siennes Mars lui livre camp et guerre fière.

En février, s'il grêle et tonne, C'est la marque d'un bel automne.

Se févrâi févrouïe, Mâ mîne ein tsan lè z'ouïe.

> Ie fau que févrâi Fasse son devâi.

Se févrâi ne fevrouïe, mâ amîne mâle z'oûre.

Se févrâi ne févrotte Mâ vint que tot débliotte.

Se janvié ne janviotte et se févrâi ne févrotte, mà lo dzemotte.

A la Saint-Matiâ (24 février) Bouna fénna, dzita tè z'â.

> Aveina de févrâi Fa pliéyî lo cholâi.

Se févrâi ne févrotte, Se trôve mâ que mermotte.

Se fevrâi ne févrouïe Vint mâ que l'ein-nouïe.

Se févrâi ne févrouïe, Mâ et avri méineron gran broui.

Quan toun' au mai de févrâi Fau portâ lè bosset au gournâi.

> Lè fâve de févrâi Fan treinblâ lè solâi.

Févrâi l'è maiti ovrâi, Se n'è a premi, l'è a dérâi,

Lo mai de févrâi l'è lo mai âi tsa.

Vau mî on lau su lo fémé qu'on omo a pi detzau

Vau mî su la courtena dou pi de nâi Qu'on omo détzau ein févrâi

On dit dans le patois picard:

Fevrier, fevriot,

Si tu gêles, t'engèleras mes tchios (mes choux).

Februariot,

Si tu gèles, gèle pas mes piots.

(On dit aux enfants, en Picardie, que les grives chantent cette phrase quand elles commencent à couver.)

Evocation de l'année terrible. - Nous avons, samedi dernier, annoncé la sortie de presse du volume intitulé: Vers Sedan, de M. Ernest-Marc Tissot, rédacteur à la Feuille d'avis de Lausanne.

Nous avons dit qu'en ce volume, l'auteur, pour répondre à de nombreuses demandes, a groupé les articles qu'il a publiés, en automne dernier, dans la Feuille d'avis, au retour d'un voyage qu'il fit au pays où se déroulèrent les événements tragiques qu'il rappelle. C'est encore tout pénétré de l'émotion profonde qu'il ressentit au cours de cette visite aux lieux qui en furent témoins, que M. Tissot a écrit le récit anecdotique de cette mémorable bataille du 1et septembre 1870, où succomba le second empire.

On voit par là tout l'intérêt que présente ce livre, basé sur les documents historiques les plus incontestables et illustré de clichés qui facilitent la com-

préhension des opérations stratégiques.

On péut se procurer Vers Sedan (prix fr. 1.50) au bureau de la Feuille d'avis de Lausanne, place Palud, ou en s'adressant, par carte postale, à l'auteur, M. Ernest-Marc Tissot, avenue de Montagibert, 8, à Lausanne.

HÉRITAGE IMPÉRIAL

s fidèle ami du Conteur a bien voulu, avec l'autorisation de la famille, nous communiquer une copie du testament de Jean-Abram Noverraz, de Cully, habitant la campagne, La Violette, à Lausanne, et qui est mort en 1849.

Nombre de nos lecteurs savent que Jean-Abram Noverraz avait été valet de chambre de Napoléon Ier, qu'il suivit en exil à Sainte-Hélène. A la mort de Napoléon, en 1821, J.-A. Noverraz

rentra au pays.

Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe décida de ramener de Sainte-Hélène à Paris, pour les inhumer sous le dôme des Invalides, les cendres de Napoléon, J.-A. Noverraz fut invité à prendre part à l'expédition, qui s'embarqua sur la « Belle-Poule » et que dirigea le prince de Joinville.

J.-A. Noverraz avait hérité de Napoléon quelques legs en argent et reçu de lui, en dépôt, plusieurs objets dont les plus importants figurent, on le sait, à notre Musée cantonal.

Voici, à ce sujet, quelques renseignements intéressants, extraits du testament de J.-A. No-

« Les actes des dernières volontés de l'Empereur Napoléon m'ont constitué dépositaire de divers objets qui servaient à son usage particulier et dont il a légué la propriété à son fils, auquel je devais les remettre quand il aurait atteint l'âge de 16 ans.

» Après cette époque, les exécuteurs testamentaires s'adressèrent à l'Empereur d'Autriche, pour être autorisés par lui, à faire cette remise au « Roi de Rome », placé alors sous sa surveillance. Mais il fut répondu par son ministre Metternich que la politique de son souverain ne lui permettait pas de nous accorder une entrevue avec le duc de Reichstadt; que lorsque ce dernier aurait 21 ans, il serait majeur et libre de ses actions, alors nous pourrions, les autres dépositaires et moi, nommés par le testament de l'Empereur Napoléon, lui faire la remise des objets que nous avions en mains pour lui.

» Dépuis cette démarche officieuse, la mort du fils de l'Empereur mit obstacle à ce que nous nous adressâmes à lui et je n'ai pu légalement consentir aux réclamations inadmissibles qui m'ont été faites plusieurs fois jusqu'à ce jour, par des prétendants auxquels je n'ai pas reconnu la capacité de recevoir les dits objets. Et comme ils sont pour moi un dépôt sacré que je ne dois confier qu'à des mains sûres, je demande au Conseil d'Etat du canton de Vaud de retirer ces objets après ma mort et de les conserver au Musée cantonal, où ils devront rester jusqu'au moment autant incertain qu'éloigné où la restitution pourra en être opérée aux réclamants qui justifieront être habiles à s'en dire proprié-

» Ces objets sont :

» Trois selles à la française avec leurs brides et quatre fusils de chasse.

» Je dois expliquer à ce sujet :

» 1º Que les éperons légués par l'Empereur à son fils ont été mis à ses bottes lorsqu'il fut placé à Sainte-Hélène, dans son cercueil, et qu'il fut revêtu de l'uniforme complet de colonel des chasseurs de sa garde.

» 2º Que durant son séjour à Sainte-Hélène, l'Empereur n'a eu d'autres fusils de chasse que les quatre (et non cinq) qui m'ont été remis;

mais dont un est double.

» Par son testament olographe fait à Sainte-Hélène, le 15 avril 1821, l'Empereur m'a légué cent mille francs; par son codicille du 24 du même mois, il a ajouté à cette libéralité six mille francs à prendre sur sa liste civile d'Italie; et enfin, par un autre codicille du même jour, il m'a encore donné vingt-cinq mille francs, payables sur les fonds remis encore à l'Impératrice Marie-Louise, à Orléans, en 1814, et s'élevant à deux millions.

» Il m'a été légué en totalité cent trente cinq mille francs de France, dont malgré mes démarches, je n'ai pu obtenir jusqu'à ce jour que huitante-huit mille francs, des exécuteurs testamentaires, par l'entremise de la maison La-

fitte, de Paris. »

Dans un codicille. M. J.-A. Noverraz ajoute ce qui suit, touchant d'autres objets qu'il avait reçus durant le temps qu'il passa au service de Napoléon.

» Depuis le départ de l'Empereur de Fontainebleau pour l'île d'Elbe, j'ai eu en mes mains un pistolet d'arçon de la fabrique Lepage, portant le Nº 261 et orné d'une tête de Méduse en argent. Il a été mon fidèle compagnon depuis cette époque.

» Je possède aussi un gobelet en argent aux armes de l'Empire, deux gilets d'uniforme en casimir blanc, un crochet de bottes et une pièce de bois (acajou) de l'enveloppe du cercueil de

» Je désire que ces objets soient remis après mon décès, au Prince Louis-Napoléon Bonaparte. Je charge Messieurs Veret, membre du Conseil d'Etat du Canton de Vaud et Jean-François Gaudin, secrétaire-chef du Département de l'Intérieur, d'aller lui remettre ces objets. J'espère qu'ils lui feront plaisir. »

» Je charge, par ce même codicille, ma sœur Suzanne-Elisabeth, épouse de Jean-François Gonet, de lui remettre en même temps deux nappes de table ouvragées, l'une de deux aigles et deux N couronnés, l'autre d'un aigle condui-

sant de jeunes aiglons. »

CADEAU OFFICIEL

Timeo Danaos el dona ferentes. C'est du latin. Vous vous en doutiez, sans doute. Cela veut dire: « Je crains les Grecs, même quand ils font des présents ». Le mot est de Virgile et se trouve dans l'Eneïde.

On pourrait bien en dire autant de l'Administration fédérale des postes.

Après de longs mois et de fréquentes requêtes. toujours éconduites, l'Administration des postes a consenti enfin à ramener la taxe de transports des journaux à 3/4 de centime, au lieu de 1 centime. Ce n'était que justice.

Primo. L'élévation de la taxe n'avait jamais été présentée que comme une mesure provisoire, nécessitée par une période de déficits. Quand les bonis succédèrent aux déficits, on maintint tout de même l'augmentation. Le fisc est insatiable.

Secondo. La Confédération use tous les jours, à titre gracieux, de la publicité des journaux, qui ne lui doivent rien de plus que d'autres et qui seraient parfaitement fondés à lui faire payer les services qu'ils lui rendent. Les journalistes sont

si bons enfants!

Si bons enfants, qu'ils se sont une fois de plus laissé rouler «dans les grandes largeurs», comme disent nos écoliers.

Non sans peine, l'Administration des postes s'est décidée à une revision de la loi postale, qui lui était depuis longtemps demandée de tous cô-

Cette revision, de laquelle on espérait beaucoup et qui a provoqué de longs débats aux Chambres, a été d'emblée une déception générale. Les avantages qu'en attendait légitimement le public, c'est du côté de la poste qu'il faut les chercher. Et l'expérience de chaque jour confirme l'impression première.

On peut aujourd'hui déclarer sans scrupule qu'on nous a joués, oh! mais complètement joués. C'est d'ailleurs le sort habituel du peuple, jusqu'au moment où il se fâche et renverse tout. Mais il est si lent à la colère que l'on a beau jeu

de se moquer de lui.

Les journalistes n'ont pas été les moins dupés en cette affaire. On leur a accordé l'abaissement justifié d'un quart de centime qu'ils réclamaient : mais, en revanche, on leur a imposé de nombreux frais d'affranchissement qui sont inévitables et qu'ils n'avaient pas jusqu'ici. On leur a repris d'une main, et au delà, ce qu'on leur donnait de l'autre.

Morale: Ne demandez jamais de réformes et méfiez-vous des cadeaux officiels.

Ce n'est certes pas dans les usages ni dans le goût du Conteur d'entretenir ses lecteurs de pareils sujets. Il s'en excuse. Toutefois, il était bon de ne pas laisser s'accréditer chez le lecteur l'idée que les journaux sont seuls à tirer profit de la nouvelle loi postale. La victoire qu'ils ont obtenue par l'abaissement de la taxe à l'ancien taux est purement décorative, et leur budget, certes, n'a pas lieu de s'en féliciter, bien au contraire.

Théâtre. — Voici les spectacles de la semaine Dimanche 12 février, en matinée à 2 ¼ h., irrévo-cablement dernière représentation du Bois sacré. — En soirée, à 8 h., *Un cas de conscience*, pièce en 2 actes, de MM. Paul Bourget et Serge Basset, et *Miquette et sa mère*, comédie en 3 actes de MM. de Flers et Caillavet. Mardi 14 février, Magda, pièce en 4 actes, de Su-

dermann. Jeudi 16 février. Pour la première fois à Lausanne,

Fabre.

Kursaal. — Nous en sommes aux dernières de Rève de valse. Dimanche 12, dernière fois en matinée à 2 ½ h.; mardi 14, irrévocablement dernière représentation. Peu de pièces ont eu au Kursaal un succès si spontané et si soutenu.

M. Tapie va faire une courte reprise de l'inépuisable Veuve Joyeuse avec Mme Ceska dans le rôle de Missia. Beaucoup de nouveaux costumes.

Nous aurons, avant cela, quatre représentations de Pougaud, le célèbre comique; une série de représentations de : Ces poisons a'hommes! vaudoiserie en 2 actes, cinq ou six jours seulement.

Rédaction: Julien Monnet et Victor FAVRAT